

Compte-rendu Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 12 Avril 2021

Par suite d'une convocation en date du **01 Avril 2021**, les membres composant le conseil municipal de VARANGEVILLE, se sont réunis à la mairie de Varangéville le **Lundi 12 avril à 19h00**, sous la présidence de **M VARIN Christopher, Maire de la commune**.

Étaient présents : Mmes et MM : VARIN Christopher, PFRIMMER Véronique, ERARD Jean-Patrick, Agnès BRANCHU, Benoit VANNON, BOUR Ingrid, LOUIS Alexandre, Enzo LAVECCHIA, Nicolas ARNOUX, DENIA Denise, DEZAIRE Jonathan, PRERADOVIC Nikola, Marie-Antoinette BERTIN, Frédérique NADANY, Bruno SANCASSANI, Christian MEXIQUE, Sébastien PLAID, Monique FRATTINI, Géraldine RENIER, ZAFFAGNI Guy, Jean-François POHIN. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Absent ayant donné procuration :

- Mme Daphné DERKAOUI qui donne pouvoir à M Christopher VARIN
- Mme Dominique LAMONTAGNE qui donne pouvoir à M Alexandre LOUIS
- Mme Emilie BARBA qui donne pouvoir à Géraldine RENIER
- Mme Monique FRATTINI qui donne pouvoir à M Sébastien PLAID
- Mme Catherine BRAUNEISSEN qui donne pouvoir à Mme Véronique PFRIMMER
- M Tristan LEDOUX qui donne pouvoir à M Bruno SANCASSANI

Absent excusé :

Mme PIRON Sabrina

Il a été procédé, en conformité de l'article L.2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil

M. Nikola PRERADOVIC est désigné pour remplir cette fonction

Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT relatif aux attributions déléguées au maire par le conseil municipal

N°16 du 25/03 : Renouvellement concession GASSER

N°17 du 29/03 : Convention d'occupation temporaire du domaine public entre le GAEC des Neiges et la Ville de Varangéville

Approbation procès-verbal du conseil du 25 mars 2021

Une remarque écrite a été formulée par M POHIN concernant :

- L'intitulé du contrat de maintenance de la décision N°12, il faut lire « Gipi » et non « Fluxnet ».
- L'intervention du DGS, sur les dépenses de personnel, pour 2019 il est noté 3 250 000 €, il faut lire 2 350 000 € conformément aux chiffres inscrits dans le ROB

Questions délibératives

Finances

N°20210412/01 : Finances locales. Décisions budgétaires (7.1). Fixation des taux d'imposition pour l'année 2021

Par délibération N°20200702/11, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TFPB : 13.43%
- TFPNB : 39.69%
- CFE : 20.14%

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (17.24%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 30.67% (soit le taux communal de 2020 : 13.43% + le taux départemental de 2020 : 17.24%).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du nouveau taux de référence de TFPB (13.43% + 17.24%),
- **DECIDE DE NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :
 - TFPB : 30.67%
 - TFPNB : 39.69%
 - CFE : 20.14%

Adopté à l'unanimité

N°20210412/02 : : Finances locales. Subventions (7.5). Subventions aux associations locales pour l'année 2021

Madame l'adjointe aux finances rappelle l'importance pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations et redéfinit les critères d'attribution des subventions.

Il convient à cet effet que le conseil municipal autorise le versement des subventions aux associations.

Ayant entendu le rapporteur de la commission des finances et au vu des propositions de la commission finances du 06.04.2021,

Il est demandé aux élus ayant un intérêt dans une association de se retirer pour le vote.

Considérant le règlement d'attribution des subventions aux associations du 26 mars 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser aux associations, les subventions pour l'année 2021 telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous

Subventions fonctionnement

Association	Montant proposé par la commission Finance
ACCA	230.00 €
Aikido	100.00 €
Amicale du Personnel	3 000.00 €
Amicale Sidi Brahim	50.00 €
Amis de l'orgue et du patrimoine St Gorgon	700.00 €
Archers	2 700.00 €
ARPAV	1 000.00 €
ASVSN (Versement par acompte)	9 000.00 €
Assis sous un arbre	200.00 €
Clairon	250.00 €
Comité des Fêtes	3 000.00 €
Courir à Varangéville	300.00 €
Creatfleurs	200.00 €
Cyclo club	240.00 €
De fil en aiguille	300.00 €
Ecole de musique (versement par acompte)	3 500.00 €
Etre Artiste	200.00 €
Gym vitale	300.00 €
Handball (Versement par acompte)	9 500.00 €
Jardins de l'Aval	100.00 €
Les fous du volant	200.00 €
Mémoire	100.00 €
Riverains de la Meurthe	200.00 €
Scrabble Loisirs	120.00 €
Selidaire	200.00 €
Tous en sel	50.00 €
Varan'Impact Paintball	300.00 €
Yoga Eveil	120.00 €
Zanshin Club Karaté	850.00 €

Total fonctionnement : 37 010.00 €

Subventions Exceptionnelles

Association	Montant proposé	Objet
Amicale du personnel	900,00	Médailles 2021 - 3 agents : 20 x 15€ = 300€ x 3
Amicale du personnel	1 500,00	Voyage : enveloppe d'attribution
Amicale Sidi Brahim	150,00	Achat Fanion Diables bleus de M-et-M
Archers	1000.00	Concours, dynamisation du club suite à la crise sanitaire
Collège St Exupéry	200.00	Classe théâtre
Comité des fêtes	3000.00	Investissements dont chapiteau cuisine
Gym vitale	150.00	Soirée festive pour les 30 ans de l'association
Handball	700.00	Arbitrage et déplacement équipe prénationale
Selidaire	2 000.00	Impression et frais d'envoi du livre « Un livre blanc pour écrire l'avenir »
Varan' Impact Paintball	100.00	Après une période d'inactivité due à la situation sanitaire, les structures sont subies les affres du temps. Cette subvention nous permettrait en partie de les réhabiliter pour plus de sécurité

Total exceptionnelle : 9 700.00 €

Enveloppe globale budget 2021 : 46 710.00 €

Adopté à l'unanimité

N°20210412/03 : Finances locales. Décisions budgétaires (7.1). Affectation anticipée du résultat du budget principal de la commune – exercice 2021

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur l'affectation des résultats du compte administratif 2020 afin de respecter l'instruction budgétaire et comptable M14.

Pour faciliter la préparation du budget primitif 2021, il est proposé de procéder à l'affectation anticipée des résultats de l'année 2020. A cet effet, Monsieur le maire s'appuie sur un état récapitulatif des résultats validé par le comptable public.

Les résultats d'exécution du budget principal 2020 sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 880 612,42 €	609 391,07 €
Recettes	3 840 236,12 €	988 149,51 €
Résultat	-40 376,30 €	378 758,44 €
Résultat reporté 2019	302 614,82 €	131 009,06 €
Transfert de résultats	339 827,33 €	-642 131,24 €
Résultat de clôture 2020	602 065,85 €	-132 363,74 €
Résultat global 2020	469 702,11 €	
<i>Reste à Réaliser 2020</i>	<i>116 762,14 €</i>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AFFECTE** le déficit de la section d'investissement à l'article 001 pour la somme de 132 363.74 €.
- **AFFECTE** l'excédent de la section de fonctionnement à l'article 002 pour la somme de 469 702.11 €.
- **DECIDE DE COUVRIR** le besoin en investissement à l'article 1068 pour la somme de 249 125.88 €

Adopté à l'unanimité

N°20210412/04 : Finances locales. Décisions budgétaires (7.1). Vote du budget primitif de la commune – exercice 2021

Vu les articles L1612-1 et 1612-2 du CGCT,

Monsieur le maire expose au conseil municipal les conditions de préparation du budget primitif principal de la ville de Varangéville.

Monsieur le maire rappelle le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 25 mars 2021 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Vu la réunion de la commission des finances des 18 mars et 06 avril 2021,
Ayant entendu l'exposé de l'adjointe aux finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 144 919.00 €	4 144 919.00 €
Investissement	1 085 964.88 €	1 085 964.88 €
TOTAL	5 230 883.88 €	5 230 883.88 €

20 Voix POUR, 6 CONTRE (Sébastien PLAID, Monique FRATTINI, Géraldine RENIER, ZAFFAGNI Guy, Jean-François POHIN, Emile BARBA)